Perrin et Emile Bulle, de service à Wattrelos, revenaient au poste de la Houzarde où ils conduisaient deux fraudeurs qu'ils avaient arrêtés, quand tout à coup, un sieur Fortuné Delahousse, 42 ans, charbonnier à Roubaix, se jeta sur les douaniers, délivra l'une des femmes, qu'il fit entrer avec lui dans une maison voisine. Les douaniers, avec l'aide de plusieurs de leurs collègues, cernèrent la maison et parvinrent à saisir Delahousse à sa sortie.

Cet individu, qui a déjà encouru onze condamnations pour divers délits, s'entend infliger aujourd'hui deux mois de prison et 500 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Jules Lefebvre, outrage public à la pudeur, huit mois et 25 francs d'amende ; Pierre Vandeputte, infraction à un arrêté d'expulsion, quatre mois; Augustin Becquart, infraction à un arrêté d'expulsion, quatre mois ; Henri Desplechin, mendicité, six jours ; Augustin Bouchez, mendicité et vagabondage, 16 francs d'amende ; François Dutbuit, vol, quatre mois par défaut; Jean-Baptiste Vanaerde, chasse à l'aide d'engins prohibés, 50 francs, avec sursis; Louis Hansart, coups et blessures, quinze jours avec sursis.

## COUR D'ASSISES DU NORD

*Audience du vendredi 26 février*

Présidence de M. le conseiller BOSQUET
Ministère public : M. TAINTURIER, avocat général

**Vol à Neuville-sur-Escaut**

Fleury Brice est condamné à cinq ans de prison. Défenseur, Me Hattu.

*Audience du samedi 27 février 1897*

Présidence de M. le conseiller BOSQUET
Ministère public : M. SCHULER, substitut du procureur général

*1re affaire.* — **Vol à Dunkerque**

Dans la nuit du 15 au 16 octobre 1896, à Dunkerque, l'accusé fut surpris vers une heure du matin, et arrêté dans le bureau de la filature Walker et Cie, au moment où il fouillait les meubles et venait de tenter de fracturer le coffre-fort. Il fut trouvé nanti de divers objets volés par lui, notamment d'un poinçon, d'un couteau, de trois canifs, d'une lorgnette, de cinq boîtes de prunes, de trois crayons et d'un carnet. Avec le poinçon et le couteau, il avait attaqué la serrure du coffre-fort.

Pour pénétrer dans la filature, il avait, la veille au soir, après la sortie des ouvriers, passé par un vasistas, au-dessus d'une fenêtre ne s'ouvrant pas, mais étant la salle des métiers. Il était resté caché dans cette salle pendant une partie de la nuit. Vers 4 heures du matin, il avait pris, dans une armoire et dans un coffre, le poinçon et le couteau dont il comptait se servir pour ses effractions.

Le concierge faisait alors sa ronde. L'accusé visita la loge et prit plusieurs clefs, pensant que peut-être elles lui seraient utiles. Il se dirigea ensuite vers le bureau, au rez-de-chaussée, et, ne trouvant ni allumettes, ni briquet, il alluma une bougie qu'il avait achetée la veille. La lueur le trahit et amena son arrestation.

Il a dit se nommer tantôt Juliers Zennea, âgé de 35 ans, et tantôt Ignath Kalnowsky, âgé de 34 ans, cordonnier, sans domicile fixe. Il serait né en Russie ; mais son identité n'a pu être sûrement établie.

Zenner est condamné à cinq ans de réclusion. Défenseur, Me Degand.

*2e affaire.* — **Tentative d'assassinat à Douai**

Depuis plusieurs années, Oscar-Auguste-Charles-Clément Tilloy, âgé de 38 ans, ébéniste à Douai, poursuivait de sa haine les époux Lenne-Bodé, marchands de comestibles.

Il y a dix ans environ, il avait prêté 15 000 fr. au père du sieur Lenne, pour parfaire le cautionnement que celui-ci était tenu de fournir comme receveur des hospices de Douai. Le père mourut deux ou trois ans après sa nomination à cette fonction. Il laissa une comptabilité irrégulière et, pendant un certain temps, les 15,000 fr. compris dans le cautionnement semblèrent compromis. Tilloy reprochait cette situation au fils.

Sa haine s'étendit à Mlle Bodé, quand, il y a huit ans, elle épousa ce dernier. Il en voulait à la dame Lenne d'avoir adopté le régime de la séparation de biens. Il voyait dans ce régime matrimonial une précaution prise au préjudice de sa créance.

Les sentiments de Tilloy persistèrent après son remboursement. Aujourd'hui le capital de la dette est éteint. Il ne reste dû que 800 francs environ, pour solde des intérêts courus pendant l'épuration de la comptabilité de M. Lenne père.

Au mois de juin 1895, Tilloy prit l'engagement par écrit de s'abstenir désormais de toute nouvelle attaque contre le ménage Lenne-Bodé. A diverses reprises, avaient lieu des scènes de scandale, pour lesquelles la justice avait dû même intervenir. Mais, depuis juin 1895, rien d'anormal ne se passa jusqu'au 16 octobre 1896.

Ce jour-là, vers six heures et demie du matin, mourut la fille aînée de l'accusé. Aussitôt qu'elle fut morte, à sept heures, Tilloy, obéissant, a-t-il dit, au désir exprimé par elle qu'il la vengeât sur les époux Lenne, s'armait d'un gros marteau et, le dissimulant sous ses vêtements, se rendit rue de Bellain.

Pendant près d'une heure, il se promena devant le magasin de comestibles, attendant l'occasion d'exécuter son projet homicide. Vers 8 heures, la dame Lenne sortit de chez elle, pour arranger son étalage extérieur. Il se précipita sur elle et lui porta, dans la région frontale, un premier coup qui la fit tomber. Le second fut assené derrière la tête.

L'accusé rentra chez lui, en disant : « Elle est tombée comme une masse. Je pense l'avoir tuée. » Les blessures de la dame Lenne n'ont pas eu, cependant, de conséquences sérieuses.

L'état mental de Tilloy a été examiné à l'hospice d'Armentières. La conclusion de l'expertise est qu'on n'est pas en présence d'un aliéné.

Grâce à la fougue brillante et très spirituelle plaidoirie de Me Dubron, Oscar Tilloy est acquitté, au milieu des applaudissements répétés du public.

## CONSEIL MUNICIPAL DE WASQUEHAL

*Suite de la séance du 21 février*

*Le rapport de l'administration sur la situation financière.* — Le secrétaire fait la lecture ci-après d'un rapport de l'administration municipale :

« L'administration municipale, vu le vote des divers crédits, et dont le montant s'élève à 2,900 francs, somme urgente pour clore l'exercice 1896, a l'honneur de donner ci-après au conseil la situation financière de la commune au 30 février et que, vu les comptes établis par M. le receveur municipal, une somme d'environ 2,400 à 2,450 francs ne pourra avoir son effet pour liquider dépenses faites pendant le cours de l'exercice 1896 et invite le conseil à délibérer sur les moyens propices à émettre pour combler cet excédent de dépenses qui provient en très grande partie des largesses du conseil pour dépenses facultatives et dont les sommes pourraient être réduites.

» Voici les comptes établis par le receveur :

» Recettes, 17,353 fr. 34 ; dépenses, 7,488 fr. 55 ; excédent, 15,864 fr. 76, fonds réservés pour paiement des terrains des chemins vicinaux, 15,600. Reste disponible, 264,70.

» Mandats présentés et non payés 1440 fr. 68. »

M. Libbrecht. — A la suite de ce rapport sur la situation financière de la commune, je demande la parole, car je ferais volontiers une proposition.

M. le Maire. — M. Libbrecht, vous avez la parole.

M. Libbrecht. — Et d'abord, messieurs, comme vous venez de l'entendre, la situation financière de la commune nous commande d'être très prudents pour les dépenses. J'ajouterai même que, dans une certaine mesure, nous devons éviter des dépenses nouvelles, car elles pourraient rendre cette situation critique. Cependant, il est des projets dont la réalisation s'impose à bref délai, notamment ceux dont il vient d'être parlé : 1° Le plan d'alignement; 2° la dénomination des rues (projet réservé); 3° l'amélioration du service postal.

Et j'ajouterai un autre projet dont il n'a pas encore été parlé. L'installation d'une bascule publique qui, non seulement rendrait de grands services, mais pourrait devenir, dans un temps donné, une source de revenus pour la commune.

Pour réaliser ces différents projets, il faudra des ressources; à qui les demander ? aux contribuables ? Ceux-ci sont déjà mécontents de ce que, cette année encore, ils ont trouvé, à l'addition, une différence qui n'est pas en leur faveur. Et puisque je suis à l'augmentation des contributions, j'ouvre une parenthèse « pour dire qu'on cherche à faire croire, dans un but facile à deviner, que c'est le nouveau conseil qui, seul, est cause de cette augmentation et que c'est lui aussi qui a fait imposer certaines personnes qui ne l'étaient pas encore. Le nouveau conseil a hérité la situation laissée par l'ancien, tout comme celui-ci avait hérité la situation laissée par le conseil précédent.

» Ce n'est pas le nouveau conseil, plus que l'ancien, qui a fait application des impôts à ceux qui en étaient exempts jusque-là, puisque ce sont les lois, les circulaires ministérielles qui ont à consulter ceux qui sont ou deviennent imposables par leur situation et suivant les lois, ou à faire application des lois de l'impôt. »

Je ferme la parenthèse. Nous nous trouvons donc, messieurs, dans cette situation. Des projets à réaliser. Pas de ressources. Les feuilles des contributables passablement chargées... Comment en sortir ? Eh bien, messieurs, après avoir sérieusement étudié le budget, je trouve qu'il est indéniable, particulièrement du côté des dépenses facultatives, pour lesquelles on a été trop large, et que le seul moyen d'en sortir c'est de réduire ces dépenses. Sans doute, certaines réductions causeront des mécontentements et des déceptions, mais la situation nous commande de les faire. Quoi qu'il advienne on ne pourra pas nous reprocher d'agir de parti-pris, et la majorité des contribuables nous saura toujours gré de voir que nous agissons dans l'intérêt général en dépensant l'argent pour l'amélioration des routes et le développement des services publics.

« Je propose donc, Monsieur le Maire et Messieurs les conseillers, que, pour la session budgétaire du mai, la commission des finances se réunisse préalablement, non pas une ou deux fois, mais plusieurs fois, c'est-à-dire autant de fois qu'il sera nécessaire, pour examiner très sérieusement le budget et arriver à le réduire autant que cela sera possible. »

La lecture de cette proposition reçoit l'approbation générale de l'assemblée et Me le Maire dit que, pour la session de mai, il va tenir la main pour que la commission des finances se réunisse plusieurs fois pour la revision du budget.

*Demande de Mme Bruno, directrice de l'asile.* — Mme Bruno demande une indemnité pour une de ses parentes, qui l'a aidée pendant quelque temps dans ses fonctions de directrice à l'asile, pour cette raison que l'aide qu'elle avait précédemment a résilié ses fonctions.

M. le Maire. — Cette dame peut très bien suffire seule, pour les 30 enfants qui fréquentent son asile.

La demande est rejetée à l'unanimité.

*Admission d'un nouveau malade dans un établissement hospitalier.* — Le Conseil décide de faire admettre un nommé Crombé à l'établissement hospitalier des incurables de Roubaix.

*Questions diverses.* — Le conseil est d'avis, suivant un rapport qui lui est lu, qu'il y aurait lieu de faire admettre un nommé Victor Surmont, en observation, à l'établissement hospitalier de Roubaix, pour idiotie.

M. le Maire annonce que la semaine dernière, un cas de folie s'est produit dans la commune. Un indigent, du nom de Denuetières a été, sur son ordre, admis en observation à l'hôpital de Roubaix pour ce cas. Il y aura lieu de voter les frais à la session de mai. — Approuvé.

*Attention du patronage.* — *Délibération du conseil de fabrique.* — M. le Maire fait donner lecture de la lettre suivante de M. l'abbé Plouchart, curé, à laquelle était joint un extrait du registre aux délibérations du Conseil de l'église de Wasquehal :

« *Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous remettre, avec prière d'en donner connaissance à Messieurs les Conseillers municipaux, en séance, une délibération du Conseil de fabrique demandant, à Monsieur le Préfet, l'autorisation d'aliéner le patronage de l'achèvement des deux dernières travées de l'église.*

» La commune a tout intérêt à voir exécuter ce travail important, sans y contribuer par aucune subvention ; aussi le conseil de fabrique espère que Messieurs les membres du Conseil municipal, apprécieront le grand avantage qu'offre ce projet, voudront bien lui donner un avis universellement favorable.

» Veuillez, Monsieur le Maire, agréer l'hommage de mon respect. » C. FLOUCHART, curé. »

« Extrait du registre aux délibérations du conseil de fabrique de l'église de Wasquehal.

» Le 15 du mois de février 1897, le conseil de fabrique de l'église de Wasquehal, muni d'une autorisation de Monseigneur l'archevêque de Cambrai, s'est réuni extraordinairement au lieu habituel de ses séances et a décidé ce qui suit :

» *Considérant que l'église paroissiale, dans son état actuel, est bien insuffisante à la population qui s'accroît de jour en jour, que le désir de la commune est de voir entreprendre à bref délai l'achèvement nécessaire de cet édifice, mais que les ressources de la fabrique ne permettent en aucune façon la réalisation de ce vœu.*

» Considérant d'autre part que la priorité donnée par les dames de Basserode à la Fabrique ne chargeant y établir un patronage ou un autre œuvre pie, serait plus utilement employée à l'achèvement de l'église.

» Après avoir obtenu des héritiers des dames de Basserode plein consentement à l'exécution de ce projet,

» Les membres du conseil de Fabrique de Wasquehal soussignés sollicitent de Monsieur le Préfet l'autorisation d'aliéner la propriété susdite et d'en affecter le prix à l'achèvement de l'église qui s'impose.

» Signés : Omer Ameye, Louis Deldalle, Julien Delemasure, Jean-Baptiste Tiberghien, Henri Mantagne. »

M. le Maire. — Nous ne pouvons que donner un avis favorable à ce projet.

M. Delourme. — Naturellement, du moment qu'il n'en coûte rien à la commune.

M. Henore. — Il ne faudrait pas que, quand le patronage sera vendu et les travaux finis, que M. le curé vienne demander un subside pour en faire un autre.

M. Leurdan. — Soyez tranquille, M. le curé ne demandera rien.

Le conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet.

*Observations diverses.* — M. Blanquart demande que la demeure du garde-champêtre Selosse soit au hameau du Capreau.

M. le Maire. — Le garde ne serait plus alors au centre de son rayon.

Divers conseillers jugent ce changement impossible.

M. Blanquart demande également qu'une prison soit construite dans son quartier pour y mettre les maraudeurs ou tricoteurs qu'on arrête le soir.

M. le Maire. — La prison du centre est là et, du reste, le garde a ordre de conduire directement à Roubaix tout individu qu'il arrêterait le soir.

La proposition de M. Blanquart n'est pas prise en considération.

M. Jovenaux demande que l'administration fasse faire de suite des crochets, pour les cas d'incendie et en dépose dans les différents quartiers de la commune. Ces engins sont très utiles en cas d'incendie.

Cette proposition est prise en considération et sera discutée à la session de mai

La séance est levée à 2 heures.

*Erratum.* — Une erreur s'est produite dans la première partie du compte-rendu publiée jeudi, au sujet de l'affaire Verbecque (accident de voiture). La somme de 100 francs, qui a été votée, est toute entière destinée à Me Decroix, avocat.

## NORD

**Un enfant asphyxié à Ghyvelde.** — Hier après-midi, le jeune Cautron, âgé de 3 ans, fils du brigadier des douanes de Ghyvelde, était allé jouer dans une prairie voisine de la caserne des douanes.

Le petit imprudent tomba dans une fosse à purin et ce ne fut que dix minutes après qu'il put être retiré par sa mère.

Malgré tous les efforts, on n'a pu le rappeler à la vie. La douleur des parents est indescriptible.

## PAS-DE-CALAIS

**Le crime de Maizières.** — Un épisode sensationnel vient de s'ajouter à ceux que nous avons déjà fait connaître : sur un mandat du parquet de Saint-Pol, M. Eug. Rohaut, âgé de 44 ans, maire d'Averdoingt, a été, en raison de cette affaire, arrêté hier après-midi à son domicile et écroué le soir même à la prison du chef-lieu d'arrondissement.

On comprend devant la gravité de la fait que nous attendions les résultats de l'instruction avant de nous faire l'écho des bruits qui courent et d'indiquer à quel titre M. Rohaut a pu être mêlé à cette affaire.

Or on rappelle que, lors de l'arrestation de Dévat et Bachelet, le maire d'Averdoingt avait pris l'initiative d'une pétition en faveur des accusés, proclamant leur innocence et sollicitant leur mise en liberté.

Il se pourrait que l'arrestation de M. Rohaut ne fût pas la dernière.

## BELGIQUE

**Chez les étudiants catholiques de Bruxelles.** (*De notre correspondant*). — Les étudiants catholiques habitant Bruxelles — qu'ils fréquentent l'Université de Louvain, qui n'est qu'à une demi-heure d'express d'ici, l'Université de Bruxelles ou les facultés des philosophie de l'Institut Saint-Louis — ont formé, il y a deux ans, une association qui devient très prospère.

Il n'y a pas si longtemps qu'un étudiant ne pouvait sans danger se proclamer catholique à l'Université de Bruxelles et qu'en tout cas une manifestation d'étudiants catholiques dans les rues de la capitale eût paru de la folie impudique.

Aujourd'hui, nos étudiants catholiques s'affirment carrément et publiquement. Ils portent même habituellement une coiffure spéciale, fort coquette; un bonnet d'astrakan traversé d'un mince ruban aux couleurs de la ville.

Il y a quelque temps ils ont décidé de créer, comme leurs amis de Louvain, une école d'adultes où eux mêmes se dévoueront, le soir, à l'enseignement des jeunes ouvriers.

Hier, ils ont donné, au profit de cette œuvre, une grande fête à l'Alhambra.

Ils ont joué trois pièces et une revue composées pour la circonstance.

Deux de ces œuvres *Prenez garde à la peinture*, parodie antique, par M. Ernest Hallo, et *Idylle d'un escholier*, par M. Fréars Lassel, ont une réelle valeur littéraire.

Un public nombreux de notabilités et de familles catholiques s'était joint aux étudiants pour venir applaudir auteurs et acteurs.

**La manifestation flamingante de Bruxelles** — nous écrit notre correspondant — aura tout de même lieu. Seulement elle ne passera pas sur le territoire même de la ville, où, vous le savez, l'administration communale l'a interdite. Elle se concentrera sur le territoire du faubourg de Schaerbeek.

**La coalition « anticléricale ».** — (*De notre correspondant de Bruxelles*). — Je vous ai signalé le discours prononcé à Liège par M. Janson et qui équivaut à un recul du chef radico-socialiste sur le terrain du socialisme collectiviste. Le *Peuple*, organe officiel du parti collectiviste belge, a hier matinée assez vivement à ce propos M. Janson et a laissé entendre que son discours compromettait fort pour l'avenir l'alliance des deux partis « avancés ».

D'autre part, la *Ligue ouvrière* de Bruxelles, fondée récemment par les libéraux modérés, a fait publier une lettre où elle repousse l'idée, mise en avant par l'Association radicale, d'englober les socialistes dans la coalition « anti-cléricale » projetée.

Ces faits ne détruisent nullement les prévisions que j'émettais il y a deux jours. Je ne visais que l'alliance entre radicaux et libéraux, et la mésintelligence entre radicaux et socialistes, comme l'obstination des libéraux à repousser les socialistes, ne peut que la favoriser.

**Bruges.** — *Les vols dans les églises.* — Le Parquet s'occupe en ce moment de vols sacrilèges qui se commettent depuis quelques semaines en ville et dans les environs.

A Bruges, notamment, nous devons en enregistrer quatre. La cathédrale a été pillée deux fois, puis l'église St-Gilles. Ces jours-ci encore, l'église St-Jacques recevait la visite des voleurs. Six troncs de cette église ont été complètement fracturés; trois autres troncs contenant peu d'argent ont pu résister.

La porte de la sacristie porte les empreintes des efforts faits par les voleurs pour faire sauter la serrure. Ils n'ont eu heureusement aucun succès.

La police recherche activement les coupables qui ont aussi visité les églises et chapelles des environs.

**Anvers.** — *La mort mystérieuse de la mère des frères Borique.* — *Le parquet d'Anvers vient d'être mis en mouvement par une lettre anonyme. Il s'agirait d'une mystérieuse affaire d'empoisonnement.*

Les magistrats instructeurs, accompagnés de M. Druyts, chimiste, se sont rendus vendredi à Boom et y ont procédé à l'exhumation de Mme De Graeve, morte dans cette commune, il y a deux semaines.

Celle-ci habitait avec son fils un immeuble de la rue de l'Eglise. On sait que cette femme était la mère des frères Borique, condamnés par la cour d'assises de Brest pour piraterie et assassinat.

Les médecins ont enfermé les intestins du cadavre dans des bocaux et les ont emportés à Anvers, où ils seront soumis à un examen chimique.

Ensuite, M. le juge d'instruction Joly s'est rendu à la demeure de la défunte et a interrogé son fils et sa fille.

Il paraît que dans la lettre anonyme parvenue au parquet on disait que la mère De Graeve avait été empoisonnée.

Cette affaire a produit à Boom et aux environs une émotion profonde.

**Mouscron.** — *L'établissement d'un point d'arrêt à Mont-à-Leux.* — En exécution d'une décision ministérielle, il a été établi, à titre d'essai, au Mont-à-Leux, entre la station de Mouscron et la frontière française, un point d'arrêt pour voyageurs et le service y sera installé à partir du 1er mai prochain.

Ce point d'arrêt se trouve à 2,633 mètres de la station de Mouscron et à 666 mètres de la frontière française.

Il sera placé sous la dépendance de la station de Mouscron et desservi par les trains de la Compagnie du Nord partant de Mouscron à 8 heures 48 matin, 11 h. 09 m., 11 h. 56 m., 3 h. 23 soir, 4 h. 24 s., 5 h. 56 s. et 10 h. 16 s.

Un agent de service de l'exploitation y délivrera des coupons de 2e et 3e classe *simples* à destination de certains bureaux français. Les bureaux belges pourront également délivrer des coupons *simples* pour Montaleux.

En ce qui concerne la sécurité des trains, un signal sera placé à trois cents mètres du point d'arrêt, du côté de Mouscron, pour protéger les trains en stationnement.

Une circulaire, qui paraîtra incessamment, indiquera les bureaux en relations avec le point d'arrêt, ainsi que la distance devant servir de base à l'application du barème des voyageurs.

**Menin.** — *L'inspection du travail.* — Par arrêté royal, en date du 22 février courant, M. le docteur Buyse, de Menin, est nommé inspecteur du travail, à la résidence de Gand.

— *La fanfare vélocipédique.* — Cette belle société, telle qu'il n'en existe pas encore en France, et qui a pour président l'un des fils de M. Capelle, sénateur, a le projet de faire, le mardi de carnaval, une excursion à Tourcoing et à Roubaix ; nous avons la certitude qu'il lui sera fait dans les deux villes le plus sympathique accueil.

**Courtrai.** — *Fête de la Jeune Garde catholique.* — Aujourd'hui, dimanche 28 février, la « Jeune Garde catholique » célèbre la série de ses fêtes d'hiver par une soirée dont le clou sera : *Le Légataire Universel*, de Regnard. Ce sont les excellents acteurs de la *Dramatique Tournaisienne* (Cercle Saint-Joseph) qui se produiront. M. Louis Bouchar, le vaillant directeur de la chorale « Sainte-Cécile » s'est chargé des intermèdes. Le programme-journal sera des plus intéressants. On prête à la « Jeune Garde », l'intention de donner dans quelques mois une soirée dont le programme sera un régal littéraire, et au profit du patronage de « Sainte-Godelève » à l'occasion de la Fancy-Fair.

— *Société Hoopm de Toekomst* (Basse-Ville). — Les sections gymnastique et dramatique de ce patronage organisent pour le 2 mars prochain, à six heures du soir, une fête qui ne manquera pas d'attirer foule de monde. Au programme : *La garde civique de l'an 1830.*

— La florissante Congrégation des jeunes gens (Place d'armes), fera solennellement bénir son drapeau le dimanche 2 mai prochain.

— *Cercle choral l'Amicitia.* — Le grand concert annuel est remis du 28 mars au 4 avril.

**ETAT-CIVIL.** — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 27 février 1897.* — Florent Wybon, rue Mouge, cour Lussier. — Raymond Dooms, Hôtel-Dieu. — Charles et Louise Mougin (jumeaux), rue des Longues-Haies, 24. — Charles Bismons, rue Saint-Amand, 35. — Paul Batteau, rue Galvani, 57. — Valérie Delporte, rue de l'Epeule, 194. — Henri Dousbeck, rue de l'Epeule, cour Legers, 4. — Angèle Pinoie, rue des Fondeurs, 17. — Germaine Ustepils, rue Saint-Amand, 70.

*Mariages.* — Charles Bonenfant, 26 ans, mécanicien, rue des Arts, 163 et Sophie Carpentier, 25 ans, bambrocheuse, rue Milo, 2. — Constant Lainmens, 30 ans, lisseur, rue Thiers, 5 et Catherine Vandenabeele, 29 ans, soigneuse, rue Thiers, 5. — Jules Kempe, 25 ans, ajusteur, rue Boucher de Perthes et Elisa Dubar, 27 ans, lisseuse, rue de la Limite, maison Dhallwin. — Henri Stevens, 25 ans, cordonnier, rue des Fosses, 1 et Ursèle Houtteklins, 22 ans, bobineuse, rue Franklin, 35.

Séraphin Vanheke, appréteur, 23 ans, rue de l'Epeule, cour Delobel, 5, et Marie Hemail, soigneuse, 22 ans, rue de l'Epeule. — Jean-Baptiste Mahieu, paqueteur, 24 ans, rue Pierre de Roubaix, cour Flipo, 20, et Marie Derruyter, soigneuse, 23 ans, rue Desaix, 57. — César Bya, domestique, 33 ans, à Wattrelos et Marie Olivier, piquûrée, 31 ans, rue Ma Campagne. — Lievin Simeons, rattacheur, 26 ans, rue Cugnot, 17, et Eugénie Machu, rattacheuse, 28 ans, à Croix.

Gabriel Desbiens, 23 ans, lisserand, rue Archimède, cour Cluquet, 6 et Maria Persegael, 23 ans, lisseranda, rue des Vélocipèdes, 40. — Louis Mahieu, 25 ans, appréteur, rue Pierre-de-Roubaix, cour Flipo, 17 et Angèle Vanlesschie, 21 ans, soigneuse, rue Beaucamp, cour Dassonville, 2. — Jean-Pierre Losfeld, 27 ans, lamier, rue Ste-Thérèse, 6 et Angèle Questroy, 21 ans, ménagère, rue de la Vigne, 86. — Arthur Vantieghem, 27 ans, lisserand, rue Dampierre, cour Carlier, 3 et Léonie Gideon 23 ans, soigneuse, rue Dampierre, cour Hugo, 23 ans, rattacheur boulevard de Belfort, 71 et Ida Desreumaux, 26 ans, soigneuse, boulevard de Belfort.

Jules Demeulenaere, 32 ans, lisserand, rue de la Paix, 74, et Léonie Lamyre, 28 ans, lisseranda, rue de la Paix-aux-Chênes. — Paul Lecomte, 24 ans, lisserand, à Wattrelos, et Marie Blyau, 27 ans, piquûrée, rue des Gênes, 4. — Félix Deruyttelaere, 27 ans, lisserand, rue Daubenton, 133, et Clara Demeyer, 22 ans, lisseranda, rue Daubenton. — Adolphe Stienne, 25 ans, employé de commerce, à Barisieux, et Hortense Caplette, 24 ans, sans profession, rue Cugnot, 41.

Timothée Mathieu, lisserand, 55 ans, rue Pierre-de-Roubaix, 3, maison Belmare, et Aspoline Delrue, 59 ans, rue Pierre-de-Roubaix, 69. — François Buysens, appréteur, 25 ans, rue de l'Ermitage, cour Billon, 1, et Pauline Lecomte, lisseranda, 33 ans, rue de Maubeuge, fort Lordan. — Louis Ponthieu, montteur de Jacquards, 23 ans, rue de la Perche, fort Briet, 43, et Lévine Lemaire, bobineuse, 19 ans, rue Descartes, fort Sion, 8.

Gustave Follet, tisserand, 28 ans, à Wattrelos et Céline Lecouvie, piquûrée, 23 ans, rue Cartigny, 154. — Amand Vienynckx, peigneur, 23 ans, rue des Anges et Virginie Libbrechtsoigneuse, 24 ans, rue des Anges. — Jean Van Loog, menuisier, 25 ans, rue Cartigny, 62 et Joséphine Drubbel, ménagère, 24 ans, rue Cartigny. — Alphonse Delecluse, tisseur, 24 ans, rue Jacquard, 453 et Florence Callenaere, soigneuse, 23 ans, rue Jacquard, 446. — Ferdinand Deconing, tisserand, 28 ans, rue Solférino prolongée, 43 et Marie Parton, lingère, 29 ans, rue Cuvier, 30.

Antoine Roger, 26 ans, tisserand, rue du Fresnoy, 6 et Maria Ledoux, 29 ans, servante, Grande-Rue, 41. — Jourdon Declercq, 36 ans, employé aux tramways, Grande-Rue, 457 et Eulalie Carpentier, 34 ans, servante, Grand'Rue, 113. — Victor Delplanque, 34 ans, employé de commerce, rue Pierre-de-Roubaix, 222 — et Juliette Leveugle, 23 ans, repasseuse, rue Rocroy. — Henri Fornier, 22 ans, apprêteur à Lys-lez-Lannoy et Maria Anselin, 21 ans, fileuse, rue Carihem, maison Fremeaux, 169.

*Déclarations de décès.* — Désiré Duforest, 11 mois, rue de Toutcoing, cour Carré-Houze, 4. — Suzanne Walravens, 9 mois, rue de l'Alma, 272. Catherine Equinet, 84 ans, rue de Naples 63. — Alphonsine Delahaye, 79 ans, rue Lacroix, cour Société Anonyme 3. — Valentine Baert, 4 mois, rue Basse-Pavée, 15. — François Desmet, 57 ans, coutour Saint-Martin, 41. — Léa Verbrugge, 2 mois, rue des Fondeurs, 2. — Constant Vauneste, 4 ans, rue de l'Alma, Fort Wattel, 3.

*FOURMIES.* — *Déclarations de naissances du 27 février.* — Valentine Carmorant, rue Verte. — Marie Cuvelier, rue Masurel. — Sylvie Desreux, rue des Cinq-Voies. — Palmyre Equinet, rue Jourdan. — Victor Detry, rue du Niot. — Jean-Baptiste Clerx, rue de Roubaix. — Germaine Desmettre, rue du Chêne-Houpline.

*Publications de mariage.* — Charles Claerebaut, 26 ans, sous-brigadier de police, et Flore Richard, 20 ans, dévideuse. — Augustin Huon, 30 ans, dome-tique, et Victorine Jourdan, 29 ans, couturière. — Constantin Vercruysse, 30 ans, rattacheur, et Marie Vandenbolle, 30 ans, cabaretière. — Auguste Blanchet, 32 ans, fileur, et Marie Levert, 33 ans, trieuse.

*Mariages.* — Léon Steverlynck, 35 ans, peintre, et Angèle Vanhée, 27 ans, soigneuse. — Xavier Pareul, 27 ans, monteur de chaînes, et Maria Dumortier, 21 ans, rattacheuse. — Augustin Desmaret, 35 ans, rattacheur, et Léonie Chantry, 35 ans, dévideuse. — Victor Houssel, 25 ans, tisserand, et Maria Desmoulin, 23 ans, dévideuse. — Jules Carton, 22 ans, rattacheur, et Celine Houset, 22 ans, soigneuse. — Louis Cau, 26 ans, domestique, et Emma Potie, 22 ans, soigneuse. — Léopold Debucke, 24 ans, fileur, et Sophie Vandekerkhove, 21 ans, soigneuse.

Ernest Glorieux, 39 ans, mécanicien, et Marie Leblanc, 27 ans, dévideuse. — Emile Quivron, 36 ans, cordonnier, et Eugénie Vanovermeeren, 30 ans, couturière. — Jean Matray, 25 ans, serrurier, et Celina Soyez, 24 ans, dévideuse. — Jules Dhallum, 25 ans, tisserand, et Hélène Carnette, 28 ans, éplucheuse. — Amand Philippe, 27 ans, vétérinaire, et Laure Tibaults, 24 ans, sans profession.

Jules Fleuryanne, 25 ans, rattacheur et Marie Hespel, 21 ans, doubleuse. — Jean Cappoen, 23 ans, apprêteur et Palmyre Burbure, 24 ans, bobineuse. — Louis Delannoy, 25 ans, tisserand et Marie Baisez, 26 ans, piquûrière. — Jules Simon, 26 ans, teinturier et Elisabeth Prevost, 21 ans, soigneuse. — Louis Pollin, 27 ans, tailleur et Odile Derudder, 26 ans, bobineuse. — Constant Balteau, 23 ans, trieur, et Henriette Debrunne, 22 ans, cuisinière.

*Déclarations de décès.* — Victorine Graux, 80 ans, rentière, rue du Tilleul, 5. — Marie Desquiens, 76 ans, fermière, rue du Congo. — Marie Vandermeeren, 47 ans, sans profession, rue de Mouvaux, 7. — Antoine Hansen, 51 ans, directeur de filature, rue Vauban, 78.

*RONCQ.* — *Déclarations de naissances du 1er au 22 février.* — Georges Verhulst, à la Vallée. — Lucien Vanthuyne, rue de la Latte. — Marie Wade Walle, au Blanc-Four. — Henri Deruyne, au Blanc-Mont. — Alphonse Astyn, rue Chats-Huants. — Estelle Decraene, rue de la Latte. — Georges Delevie, rue de la Vieille-Cour. — Hélène Devolder, rue de Bilemont. — Albert Vandenhove, au Blanc-Four. — Germaine Dewaele, au Blanc-Mont. — Alphonsine Vandenbroucke, rue de la Latte. — Iris Daels, au Faubourg. — Emile Gisquière, rue de la Vieille-Cour. — Jeanne Deconing, rue des Chats-Huants. — Moïse Dhallun, rue de la Vieille-Cour. — Marie Catteau, sentier des Morts. — Ernestine Dehulin, rue des Chats-Huants. — Camille, rue des Chats-Huants. — Hubert Dehullu, rue des Chats-Huants. — Elisabeth Lecroart, rue de Lille. — *Mariages.* — Henri Bourlory, 25 ans, coupeur de paille, et Hélène Soetaert, 24 ans, piquûrière. — Hippolyte Delamargentière, 25 ans, jardinier, et Suzanne Wattel, 21 ans, couturière.

*LINSELLES.* — *Déclaration de naissance du 4 au 22 février.* — Pierre Hourquin, rue de la Bassée. — Marie Lemonnier, à la Vignette. — Victorine Degroote, au Balcan. — Louis Pollet, rue de la Bassée. — Madeleine Alleman, au Blaton.

*Mariages.* — Louis Blondeau, 19 ans, ouvrier de filature, et Madeleine Egermont, 20 ans, ouvrière de filature. — Pierre Tievers, 27 ans, trieur de laine, et Victoria Carlier, 23 ans, couturière. — Jules Leclerc, 38 ans, lisserand, et Sophie Desreumeaux, 33 ans, servante. — Victor Dedenne, 25 ans, ouvrier agricole, et Julie Deschamps, 17 ans, servante. — Charles Delebecque, 34 ans, chauffeur, et Marie Dalle, 32 ans, ouvrière de filature. — Auguste Derick, 25 ans, ouvrier de filature, et Eugénie Eggermont, 24 ans, ouvrière de filature. — Amand Debrower, 24 ans, lisserand, et Hortense Vanderiver, 19 ans, ouvrière de filature.

*Déclarations de décès.* — Henri Pollet, 62 ans, sans profession, au Blaton. — Marie Carrette, 40 mois, aux Blois-Blancs. — Camille Vanhee, 4 an 1/2, à la Vignette. — Clémence Vanhee, 1 mois, à la Vignette.

*BONDUES.* — *Déclarations de naissances du 12 au 25 février.* — Albert Descamps, rue du Bosquiel. — Madeleine Vanhuysse, au Mont. — Albert Dupisson, rue du Bosquiel. — Anna Dhalluin chemin du Molinel. — Marie Vanlooveldt, moulin Cardon. — Euphrasie Vanlooveldt, moulin Cardon. — Henri Onquiert, au Bas-Chemin. — *Mariages* — Louis Lecroart, 30 ans et Rosalie Dumont, 29 ans, tous deux cultivateurs. — *Déclarations de décès.* — Henri Ferrin, 56 ans, cultivateur, Bois-Blancs. — Germaine Hartier, 2 mois, au fort Debout. — Madeleine Vanhuysse, 6 jours, au Mont. — Madeleine Duthoit, 6 mois, au fort Montaigne.

*MARCQ-EN-BAROEUL.* — *Déclarations de naissances du 18 au 25 février.* — Margat Antoinette, Rouges-Barres. — Poupliez Marie, au Chemin Poivré. — Debruyne André, rue Traversière. — Hecquette Louis, à l'Herrengrie. — Ghevaert Modeste, sentier du Plouich. — Vandevoorde Maurice, rue Jacquard. — Verbruygghe Marthe, contour de l'Eglise. — Martens Julien, rue St-Patrick. — Camberlin Virginie, cour Robart. — *Publications de mariage.* — Legrain Albert, 22 ans, serrurier, Marcq et Letourneur Estelle, 28 ans, sans profession, Lille. — *Mariage.* — Baert Jules, 21 ans, teinturier, Marcq et Vanpoucke Marie, 24 ans, fileuse, Marcq.

*Déclarations de décès.* — Jules De Meulemees, 4 mois, cour Luisset. — Marie Herbeaux, 9 mois, sentier du Plouich. — Ernestine Bayens, 8 mois 1/2, cité Duchateau. — Emile Jouveneau, 71 ans, concierge, rue de Lille. — Adelaide Hanar, 47 ans, sans profession, rue Jacquart. — Fulgence Dutoit, 64 ans, sans profession, briqueterie du Pont. — Alice Renard, 4 mois 8 jours, cour Bordor. — Flore Catteau, 14 ans 8 mois, piquûrière, rue de Marquette. — Zulma Willems, 8